

Gestion de la Paie – Prise en main

Formation destinée aux

La formation est dédiée aux collaborateurs ne connaissant pas logiciel de paie SAGE PAIE ou ayant besoin d'un rappel des bonnes pratiques.

Les collaborateurs seront formés à l'administration du logiciel, de manière à pouvoir :

- Effectuer le processus de paie complet
- Contrôler/stocker les bulletins

Objectif(s)

- ✓ Connaître les bonnes pratiques et les bases pour utiliser SAGE PAIE

Durée

1 Journée soit une durée de 7h

Pré requis

Aucun pré requis

Tarif

Nous contacter

Comment se déroule la formation

La formation se déroule en alternance sur les principes et méthodes de base de la paie, et son application sur le logiciel de paie SAGE.

Avec des exercices pratiques les stagiaires réaliseront sur ce logiciel toutes les opérations nécessaires à la mise en application de leurs acquis théoriques personnels.

Une validation des acquis personnels sera réalisée à travers un questionnement oral, des exercices pratiques et des exercices de mise en situation des stagiaires en situation réelle

Il sera remis à la fin du stage une attestation de formation au(x) stagiaire(s) ainsi qu'un questionnaire de satisfaction

Contenu de la formation

Les fonctionnalités standards SAGE PAIE seront abordées afin de savoir :

- Créer une fiche salarié
- Gérer une fiche salarié en cas de changement
- Importer le taux AT et le prélèvement la source.
- Saisir ou importer les variables de paie (heures supplémentaires, absences, acomptes, primes,...)
- Calculer / Editer en masse les bulletins de paie
- Effectuer un solde de tout compte
- Editer des états de paie permettant de contrôler la paie
- Générer le fichier SEPA pour le paiement des salaires
- Clôturer et valider mes bulletins pour ne perdre aucune donnée
- Générer une OD comptable

Modalités et délai d'accès

Notre service planning prendra contact avec vous pour fixer la date de formation dans un délai de 5 jours ouvrés à réception de votre commande.

Accessibilité pour les personnes en situation d'handicap (contact référent Mercuria dédié : adm@mercuria.fr)

Mise à jour le 03/05/2022